



Communiqué de presse

Le CPA appelle à l'action après le suicide d'un deuxième détenu autochtone en deux semaines

Note sur le contenu: le communiqué de presse suivant traite de la question du suicide et de l'automutilation. Si vous avez des idées suicidaires ou d'automutilation, les lignes de crise suivantes sont disponibles dans votre région: <https://www.crisisservicescanada.ca/fr/ressources-locales-etsoutien/> à: <https://www.lifevoice.ca/crisis-supports/indigenous-crisis-supports>

Le 25 mars 2020 (Ottawa, Ont.) - Le musicien autochtone Jonathan Wayne Lee Anderson d'Edmonton, connu sous le nom de scène « Tommy Da », a disparu samedi dernier, après avoir succombé à des blessures mortelles par pendaison alors qu'il était détenu au Edmonton Remand Center. Ce suicide est le deuxième après celui de Curtis McKenzie, un autre détenu autochtone qui s'est suicidé dans le Pénitencier de la Saskatchewan plus tôt ce mois.

Pendant sa détention provisoire, il a signalé plusieurs blessures causées par des altercations avec les gardiens pendant sa détention, notamment une épaule cassée, un biceps rompu, des muscles déchirés, des côtes cassées, une main cassée et des dents manquantes, ainsi que des difficultés à utiliser son bras.

« Le Congrès des peuples autochtones (CPA) a demandé des limites strictes à l'utilisation de la détention provisoire en raison du surpeuplement et des conditions dangereuses. Cela est d'autant plus urgent pendant la pandémie du COVID-19 », a déclaré le chef national du CPA, Robert Bertrand. Il ajoute que « le centre de détention provisoire d'Edmonton a déjà du mal à gérer la sécurité des détenus en temps normal. Il n'y a aucune chance qu'il puisse gérer ces détenus en temps de pandémie. »

Ce n'est pas le premier rapport d'inconduite au Edmonton Remand Center. Dans le rapport de 2019 du Bureau de l'enquêteur correctionnel, une culture d'« impunité et des mauvais traitements à l'Établissement d'Edmonton »¹ ont été identifiés, notamment:

- 96 pour cent des employés ont déclaré avoir connu des conflits au travail. La majorité a déclaré que le conflit avait ruiné leurs relations de travail et détruit la confiance du personnel.
- 17 employés actuels disent avoir été agressés sexuellement par un collègue. 65 répondants (soit 23 pour cent) ont déclaré avoir été harcelés sexuellement par un collègue.
- 60 pour cent ont été victimes d'abus de pouvoir sur le lieu de travail.
- Plus de la moitié des répondants ont déclaré qu'ils travaillaient dans une « culture de la peur ». La plupart ont dit que la peur ne venait pas des interactions avec les détenus, mais plutôt des collègues.

– supplément –

¹ Bureau de l'enquêteur correctionnel Rapport annuel 2018-2019
<https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/annrpt/annrpt20182019-fra.aspx>

- 51 pour cent croient qu'une « culture de la peur » contribue aux divisions entre les groupes de travail (par exemple, le personnel de sécurité par rapport au personnel des programmes). La majorité pense que la peur au travail permet à certains groupes de travail de contrôler le lieu de travail.
- Plus de 60 pour cent des employés ont subi une forme de violence au travail, les formes les plus courantes étant un comportement menaçant (23 pour cent), de la violence verbale (22 pour cent), ou encore de l'intimidation verbale (22 pour cent). 11 pour cent ont été témoins de violences entre collègues sur des détenus.
- Plus des deux tiers des répondants ont été témoins de harcèlement au travail.

« La prison ne doit pas devenir une condamnation à mort – cela est d'autant plus révoltant lorsqu'il s'agit de détenus qui n'ont même pas encore été reconnus coupables d'un crime », a déclaré le vice-chef du CPA, Kim Beaudin. « L'enquêteur correctionnel a déjà montré qu'il s'agit d'une institution dangereuse et dysfonctionnelle, pourtant les détenus sont toujours au centre de cette crise sanitaire nationale. Le CPA soutient la famille et les amis et leur appel pour une enquête publique sur le décès de Jonathan. »

Le CPA a précédemment partagé une lettre avec les premiers ministres et procureurs généraux du Canada, les invitant à faire de la libération des délinquants à faible risque une priorité afin de limiter la transmission du virus. Le CPA demande en outre aux premiers ministres et procureurs généraux de prendre des mesures pour améliorer la sécurité dans les établissements pour les délinquants qui doivent rester en détention.

-30-

Pour les demandes d'entrevues, veuillez contacter:

Jessica Dawson, Adjointe exécutive

613-747-6022

j.dawson@abo-peoples.org

Le Congrès des peuples autochtones est la voix nationale représentant les droits, les intérêts et les besoins des Métis, des Indiens statués et non statués, et des peuples Inuits du Sud vivant hors réserve. Aujourd'hui, plus de 80 pour cent des autochtones vivent hors réserve au Canada.